



VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

[08h15]

**Allocution de Martial SADDIER, député de la Haute-Savoie,
Président de l'ANEM**

[Seul le prononcé fait foi]

Cher(e)s collègues,

Compte tenu des contraintes horaires, je concentrerais mon propos sur quelques points essentiels quitte à vous renvoyer à mon rapport complet qui vous a été remis tout à l'heure. En préalable, je tiens aussi à remercier les importantes personnalités qui ont accepté notre invitation : Gérard LARCHER, le nouveau président du Sénat tout d'abord numéro 2 de la République !, Hubert FALCO, «notre ministre » secrétaire d'État « retrouvé », en charge de l'aménagement du territoire et donc de la montagne, qui sont intervenus hier, puis Laurent WAUQUIEZ, secrétaire d'État chargé de l'emploi, Alain MARLEIX, secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, et enfin Michel BARNIER, ministre de l'Agriculture et de la pêche qui se succéderont tout au long de cette journée. Mais aussi Danuta HÜBNER, qui bien que retenue par des engagements antérieurs a tenu à nous faire passer un message par vidéo.

J'aimerais faire un exposé en évoquant deux aspects essentiels de la réalité qui structure notre action :

- Le bilan des orientations et des priorités annoncées en 2006,
- La vigilance impérative sur l'évolution réglementaire et législative permanente.

I. LE BILAN DES ORIENTATIONS ET DES PRIORITÉS ANNONCÉES EN 2006

En accédant à la présidence à Ax-les-Thermes, j'avais indiqué que les deux années qui devaient suivre, très chargées en rendez-vous électoraux, ne devaient en aucun cas justifier une inertie dans la vie de l'Association.

Nous en avons donc profité pour nous pencher sur sa vie interne (qui atteint bientôt un quart de siècle d'existence et dont les fondations restent les mêmes depuis 1984) et pour mettre nos affaires « en ordre ».

1. L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DU FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ASSOCIATION

- Un nouveau siège

Comme je l'avais souhaité, l'Association a franchi un cap symbolique à un double titre en ce début d'année : notre siège est désormais situé à 100 mètres de l'Assemblée nationale et nous sommes propriétaires des nouveaux locaux. Je ne doute pas que cela nous apportera un sérieux « plus » en termes d'efficacité pour accomplir notre mission.

Les conditions de notre fonctionnement en seront améliorées à l'heure où il faut bien constater depuis quelques années une accélération du rythme de la vie institutionnelle, gouvernementale et parlementaire. Nous serons ainsi mieux armés avec une équipe à proximité immédiate du Parlement. La récente réforme constitutionnelle va donner un poids accru au travail en commission dont les textes seront présentés comme base de discussion en séance publique (et non plus les projets du gouvernement). Nous pourrons ainsi nous « positionner au quotidien » lors des débats au Parlement par l'élaboration de propositions de loi et d'amendements.

Désormais la maison de tous les élus de la montagne se situe au 7 rue de Bourgogne, au cœur du 7^e arrondissement de Paris. Pour marquer cette étape importante dans notre histoire nous procéderons à **son inauguration, à l'occasion d'une journée portes ouvertes, en novembre prochain, pendant le congrès des maires de France** et en présence de nombreuses personnalités. Vous en serez informés en temps et en heure, comme il se doit.

- L'actualisation des statuts

C'est l'objet de l'assemblée générale extraordinaire qui doit suivre celle-ci et qui vous permettra de décider souverainement si vous approuvez nos propositions, nous y reviendrons tout à l'heure.

- Les réunions départementales à nouveau organisées intensivement

Cette année nous avons réuni les élus de plus d'une trentaine de départements. Henri NAYROU nous en a présenté le bilan en détail tout à l'heure et je n'y reviens pas.

- La réforme du découpage territorial et ses répercussions sur nos collectivités et l'Association

Même si cela ne peut être comptabilisé dans le bilan des 2 années écoulées, et pour cause ! je tiens néanmoins, à évoquer ici brièvement le projet de loi sur la modernisation de la démocratie locale (MODELOC) qui devrait nous être présenté par Alain MARLEIX, secrétaire d'État chargé de l'Intérieur et des collectivités territoriales en fin de matinée.

Nous serons particulièrement attentifs pour que la solidarité territoriale et nationale soit l'axiome de toute réforme. Il nous faut exiger d'être consultés et examiner de façon très approfondie ce qui ne manquerait pas de bouleverser radicalement la vie politique et administrative de nos collectivités ainsi que le fonctionnement même de notre Association qui regroupe 12 régions, 43

départements et des milliers de communes ! C'est la 2^e association délus qui représente près d'un quart du territoire et la seule qui réuni tous les niveaux de collectivités territoriales.

Nous écouterons donc très attentivement le représentant du gouvernement sur cette question essentielle et nous entendons bien participer à la « vaste concertation sur cette réforme » annoncée par le secrétaire général de l'Elysée. A n'en pas douter, elle sera l'objet de notre mobilisation au cours de la prochaine année.

2. LA RÉFLEXION SUR LES CONDITIONS DE LA VIE FUTURE EN MONTAGNE

Parmi les autres enjeux particulièrement importants pour nos territoires, sur lesquels je m'étais engagé en 2006, je tiens à **évoquer prioritairement l'agriculture**.

- Les conditions du maintien de l'agriculture en montagne

Nos liens avec les organisations professionnelles agricoles en montagne ont été renforcés au cours des deux dernières années. Nous avons rencontré systématiquement ensemble le ministre de l'Agriculture pour défendre la spécificité de l'agriculture de montagne. Nous avons échangé de façon permanente tout au long de ces derniers mois et abouti à une position commune sur les grands principes qui devraient régir la politique agricole commune de l'après-2013.

Nous avons même organisé notre Comité directeur à Annecy le 11 septembre dernier pour travailler avec les OPA en préambule, en quelque sorte, à la réunion informelle des ministres de l'agriculture européens qui s'est tenue la semaine suivante dans la même ville. Une partie substantielle des travaux (à vrai dire, la totalité de la matinée) a donc été consacrée tout naturellement à l'agriculture de montagne en vue d'élaborer, avec les représentants des organisations agricoles de massif, le message à délivrer aux 27 ministres

Notre déclaration commune, adoptée avec les organisations agricoles représentatives de la montagne et l'Association européenne des élus de la montagne, a été remise en mains propres au président de cette réunion, Michel BARNIER, le 22 septembre, à destination des 27 ministres. Elle liste sept principes généraux, aptes à garantir la pérennité de l'agriculture en montagne, dont je ne présenterai ici que le résumé :

1. **L'agriculture** doit être présente **sur tous les territoires** compte tenu des aménités positives qu'elle dispense (entretien de l'espace et de la biodiversité, notamment) ;
2. Les **indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN)** doivent être **pérennisées**, pour les mêmes raisons ;
3. Un **rééquilibrage entre secteur végétal et animal des aides** directes du premier pilier est indispensable ;
4. Les **pratiques vertueuses** de notre agriculture montagnarde doivent être non seulement reconnues mais aussi **encouragées**, notamment du fait de la qualité de ses productions (IGP, AOP, Bio, Montagne) ;
5. Il faut **préserver la montagne et le piémont dans la révision** à venir des zones agricoles défavorisées ;
6. **Des mesures** doivent être prises de façon **urgente pour sauver l'élevage ovin** durement touché par la fièvre catarrhale ovine et une aide à l'économie herbagère doit être inscrite à terme dans le premier pilier ;
7. Il est essentiel de **maîtriser les volumes par l'organisation adaptée des filières**, notamment dans la perspective de la disparition **des quotas laitiers**.

Alors, je tiens à dire ici à nos amis et concitoyens agriculteurs de montagne que nous sommes solidaires de leur combat et que devant l'adversité nous avons toujours été à leurs côtés. Nous l'étions lorsque la fièvre catarrhale ovine est apparue cette année pour exiger plus de moyens pour la combattre aussi bien que pour défendre les principes de l'agriculture de l'après 2013, je viens de l'expliquer.

Je sais que l'avenir est incertain, voire sombre sur de nombreux points. Mais, pour la sérénité de nos débats lors du congrès, je souhaite qu'ils ne se trompent ni de combat, ni de cible. Je demande à notre assemblée générale d'approuver la motion de soutien aux agriculteurs de montagne dont je vous fais la lecture.

Parmi les autres enjeux importants pour nos territoires, sur lesquels je m'étais engagé en 2006, j'évoquerai plus brièvement quelques sujets « récurrents ».

- Les conséquences du changement climatique

Je suis fier d'avoir suscité une réflexion de fond, qui n'était pas a priori évidente au sein de l'Association, qui nous a mobilisés pendant une année. Comme annoncé, nous avons publié un rapport en octobre 2007 qui fait référence, au-delà même de la montagne. Nous avons fait 21 propositions transmises au Grenelle de l'environnement.

Pour autant, nous n'en resterons pas là et nous devons rester mobilisés pour mettre en place un observatoire européen du changement climatique en montagne. À nous de saisir les opportunités au niveau des programmes de l'Union européenne et des coopérations transfrontalières car, hélas, nous sommes bin d'avoir pu cerner tous les aspects et toutes les conséquences de ce phénomène qui obère gravement l'avenir de nos territoires et, plus largement encore, celui de la planète tout entière.

- La lutte contre la pression foncière et le maintien de nos populations en montagne

Nous avons réussi à sensibiliser les pouvoirs publics sur le dysfonctionnement du logement dans les zones touristiques engendrant des difficultés pour les actifs montagnards (ménages aux revenus moyens et modestes, jeunes couples) qui veulent se loger, alors même qu'ils ont un emploi... Le conseil général des ponts et chaussées saisi l'année dernière par Jean-Louis

BORLOO a fait des propositions qui intéressent tout particulièrement nos territoires et nous devons nous en inspirer pour agir sur le terrain et pour demander les moyens qui vont avec.

Pour l'avenir, je signale qu'un autre champ de réflexion devra rapidement être abordé, relatif à la pression exercée sur le **foncier agricole**.

II. LA VIGILANCE IMPÉRATIVE SUR L'ÉVOLUTION PERMANENTE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF

Si je prends du recul et si je mets en perspective divers dossiers, dont certains a priori « anodins » vus de Paris, je vois affleurer une appréhension toute particulière de nos territoires du seul fait qu'il s'agit de montagne, zone fragile et sensible, objet de toutes les attentions ...

C'est ainsi qu'il serait « normal », pour ne pas dire obligatoire de sursréglementer quand il est question de la montagne. Cela illustre parfaitement une conception, pour ne pas dire une gestion, de nos territoires qui révèle une méconnaissance profonde de notre histoire et de notre mémoire. Nous réfutons toute approche, pleine de bonnes intentions, n'en doutons pas, et qui aboutit à une sanctuarisation sous couvert de protection de l'environnement, de biodiversité, voire de sécurité, qui paralyse la vie en montagne.

Sur ce dernier point, il faut dénoncer la disproportion entre les dangers avérés (en nombre de victimes notamment qui, même si elles sont toutes à déplorer - de l'ordre d'une dizaine chaque année - ne justifient pas des mesures et des moyens extrêmes sans équivalent sur le reste du territoire) et les risques réellement encourus. Les mesures prescrites pèsent de façon particulièrement lourde sur tout le reste de la vie en montagne.

En retour, ne pourrions-nous pas légitimement demander l'égalité de traitement et poser la question de l'abandon ou du laxisme total vis-à-vis du reste du territoire : où sont les mesures

comparables pour les dizaines de milliers de victimes, chaque année, de la pollution, de la circulation automobile, du stress, de la violence urbaine sous toutes ses formes ? Il faut cesser d'empiler les mesures dont la pertinence n'est pas établie. À titre d'illustration, je citerai quatre dossiers «pendants » sur lesquels nous nous sommes beaucoup investis et qui n'ont toujours pas obtenu, à ce jour, une solution définitive et satisfaisante.

Ensuite, je souhaite évoquer dans un contexte économique et financier menaçant, au niveau national et international, divers textes de loi qui vont être discutés avant la fin de l'année qui concernent peu ou prou nos territoires et nos collectivités. Je citerai notamment les lois Grenelle I et II, la loi de finances pour 2009, la loi " mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion " et la loi "Hôpital, patients, santé, territoire" bientôt suivies l'année suivante, espérons-le, par une loi sur le tourisme. Dans tous ces domaines, la montagne attend beaucoup et peut perdre beaucoup...

1. LES DANGERS D'UNE APPRÉHENSION ERRONÉE DES PROBLÉMATIQUES PROPRES À NOS TERRITOIRES

- La création de nouvelles zones soumises à un aléa avalancheux tricentennal n'est pas acceptable

L'Association a eu l'occasion d'exprimer les plus fermes réserves à l'encontre d'une nouvelle catégorie de zone réglementée sur nos territoires dite « zone jaune » en raison de la présence avérée d'un « aléa maximal vraisemblable » dont la répétition serait supérieure à un siècle (tous les 300 ans !) et cela pour de multiples raisons de bon sens. Cela semble d'autant plus aberrant qu'en matière d'avalanche la communauté scientifique semble pronostiquer une atténuation de ce risque avec le réchauffement climatique.

L'institution de telles zones relèverait de l'escalade sécuritaire (alors que le risque zéro en montagne est tout simplement irréaliste) et se traduirait par une sanctuarisation accrue de zones

de montagne qui, toujours et encore, n'ont pas d'autre vocation que d'être des territoires vécus, avec des populations qui y vivent et y travaillent toute l'année.

- La mise en cause de l'organisation du secours sur le domaine skiable serait contraire à la lettre et à l'esprit de la loi de 2004

La direction de la sécurité civile a pris l'initiative d'une réforme du régime applicable à l'organisation des secours sur le domaine skiable. L'objet de cette réforme est d'appliquer, aux acteurs de la sécurité et des secours, le régime de droit commun de la sécurité civile, issu notamment de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Parallèlement, elle a demandé aux associations d'élus ainsi qu'aux professionnels concernés, de constituer ensemble une Fédération des acteurs du secours en montagne, structure qui serait en mesure de solliciter un agrément de sécurité civile, conformément aux prescriptions de l'article 35 de la loi précitée.

Sur ce dossier, nous avons agi en étroite concertation avec nos partenaires habituels, l'ANMSM et le SNTF, auxquels se sont joints l'Association nationale des directeurs de pistes (ADSP), l'Association nationale des professionnels de la sécurité des pistes (ANPSP) et Nordique France. Néanmoins, un certain nombre de clarifications demeurent indispensables, c'est pourquoi nous voulons rencontrer la ministre de l'intérieur, dans les plus brefs délais.

- La mission du conseil général de l'environnement sur la neige de culture

L'Association a été auditionnée, conjointement avec l'ANMSM et le SNTF, par la mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable sur la neige de culture, installée en janvier 2008 par la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui nous a assuré que notre rapport d'octobre 2007 *Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne* constituait une bonne base de départ pour la mission...

Nous avons rappelé aux inspecteurs que la question écologique est un faux problème, en l'occurrence : depuis de nombreuses années, la neige de culture en France ne contient plus d'adjuvant, le rejet en milieu naturel n'a donc pas de conséquence négative. Le prélèvement d'eau est mineur et sa restitution intégrale, la consommation d'énergie électrique est raisonnable et correspond aux heures creuses. Sur les enjeux économiques et sociaux, nous avons fait valoir que, sauf à revoir radicalement le modèle de développement touristique des territoires de montagne, les stations de sports d'hiver françaises ne pouvaient faire l'économie du recours à la neige de culture.

Enfin, nous sommes opposés à un dispositif juridique spécifique à la neige de culture (type décret « neige de culture), considérant que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 offre tous les outils nécessaires, notamment les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) qui fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource, et ce faisant arbitrent les conflits d'usage.

Enfin, nous n'acceptons pas que soit écartée *a priori* toute possibilité de financement des équipements sur fonds d'État dans le cadre de projets offrant toutes les garanties requises. Le rapport devrait être présenté en novembre et nous ne doutons pas qu'il mettra fin de façon définitive à certains préjugés tenaces et infondés, l'impact très modéré de la neige de culture sur l'environnement étant parfaitement compatible avec le développement durable de nos territoires, objectif partagé par tous les élus.

- L'expansion des grands prédateurs constitue une menace réelle sur l'économie montagnarde

L'année écoulée aura été une année charnière sur la question des grands prédateurs, qu'il s'agisse du loup ou de l'ours.

Le protocole d'enlèvement arrivant à expiration, le **Comité national loup** a présenté un bilan de la politique conduite sur 5 ans et officialise l'existence d'une population entre 120 et 150 loups dans les Alpes. Sur les procédures de tir, nous avons obtenu une avancée significative inscrite dans le plan loup 2008-2012, même si les quotas de régulation restent manifestement insuffisants.

Voici un an, nous avons été entendus par **les inspecteurs généraux chargés de quatre rapports sur l'ours**. Nous avons alors insisté de façon unanime sur la nécessité impérieuse de suspendre *sine die* les réintroductions et d'accentuer les mesures en faveur de la relance économique du secteur pastoral. La secrétaire d'État en charge de l'Écologie a ensuite reçu une délégation de l'Association et s'est engagée à mettre en place un « groupe national ours ». Si l'ANEM y dispose de deux sièges, elle n'en a pas moins déploré, avec les élus pyrénéens, que les représentants de la nation, députés et sénateurs du massif pyrénéen, soient sous représentés.

J'ai tenu à faire le bilan de la gestion des deux grands prédateurs car je crois que la défense de la biodiversité ne peut tout justifier et entraîner l'arrêt de pans entiers de l'économie montagnarde, traditionnels ou plus récents. Le développement durable de nos territoires, qui intègre la défense de l'environnement et de la biodiversité, suppose aussi la prise en considération des aspects économiques et sociaux de la vie en montagne.

S'il est avéré que le pastoralisme est réellement menacé dans les Pyrénées et dans les Alpes, de nombreux bergers dans ces massifs abandonnant leurs activités tandis que beaucoup d'autres sont en peine révolte ou désespérance, d'autres secteurs économiques commencent à voir poindre la menace. Ainsi, de nombreux touristes, qui ne se sentent plus en sécurité, renoncent à s'aventurer sur les chemins de randonnée par crainte soit du prédateur, soit de son effet collatéral ; les chiens patous, gardiens des troupeaux, sont perçus comme très menaçants, voire dangereux par beaucoup de touristes ayant vécu des expériences malheureuses.

Il faut que le processus d'expansion incontrôlé du loup sur de nouveaux massifs et que le sentiment d'insécurité sur nos terres de liberté soit maîtrisé par des mesures appropriées, mettant les hommes au sommet de la hiérarchie des options et des choix.

2. LES GRANDS CHANTIERS LÉGISLATIFS D'AUJOURD'HUI

- Les lois Grenelle I et II

La première lecture du Grenelle I s'est terminée mardi 22 octobre à l'Assemblée nationale. Les principales mesures du projet de «loi programme Grenelle I» portent sur une responsabilité écologique renforcée, une nouvelle gouvernance en matière environnementale, la quantification et le calendrier d'objectifs à atteindre (tels que la réduction des émissions de CO2), la progression des superficies agricoles consacrées au bio, la création d'une trame écologique verte et bleue, des incitations pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, la mise en œuvre du plan forêt, une éco-redevance sur les poids lourds à compter de 2011, la réduction des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération...

Un second texte, «Grenelle II », d'ores et déjà en préparation, relatif à l' « application de la mutation environnementale de la société » pourrait être présenté en Conseil des ministres fin octobre et comporterait notamment de nouvelles règles sur les documents d'urbanisme, d'une part, et sur la performance énergétique des bâtiments, d'autre part.

Le renforcement contraignant des documents d'urbanisme

En matière d'urbanisme, le texte viserait à renforcer substantiellement l'autorité et la portée des PLU (plan local d'urbanisme) et des SCOT (schéma de cohérence territoriale) en les mettant expressément au service d'une gestion durable de l'espace. La modification la plus déterminante serait de rendre le PLU obligatoirement intercommunal et applicable à l'intégralité des territoires couverts. Le nouveau PLU intercommunal intégrerait également les futures trames vertes et bleues ainsi qu'un échéancier prévisionnel des zones à urbaniser. Les nouvelles règles

envisagées pour les SCOT seraient encore plus conséquentes. Pour concentrer l'habitat sur les zones déjà urbanisées, ils deviendraient plus prescriptifs.

La création d'une trame verte et bleue

Le projet de loi devrait instituer une trame verte et bleue dont le but est d'assurer la continuité territoriale pour la biodiversité présente dans les espaces naturels (trame verte) et le long des cours d'eau (trame bleue). Cela implique une réforme du droit du sol et de l'urbanisme pour prendre en compte la défense de la biodiversité dans les PLU et dans les SCOT.

Même en étant globalement favorable à la logique de la trame verte et bleue, on peut s'inquiéter de ses conséquences contraignantes en matière d'urbanisme et de développement local. C'est pourquoi, elles devraient respecter deux conditions :

- la transparence pour l'identification des espaces retenus (éviter les erreurs de Natura 2000),
- le volontariat des collectivités pour la prise en compte de la trame dans les documents d'urbanisme, les intérêts urbanistiques locaux et le développement local devant bénéficier d'une primauté dès lors qu'ils répondent à une logique de développement équitable et durable.

Les compensations aux contraintes fortes imposées pour la protection de nature

Tout d'abord, nous demandons une maîtrise des conséquences que pourrait avoir la trame verte et bleue sur le droit des sols en faisant jouer la solidarité. La perspective de son intégration aux documents d'urbanisme et aux schémas d'infrastructure est en effet un enjeu majeur sur lequel le législateur doit afficher clairement des garanties sérieuses vis-à-vis des collectivités concernées. Une compensation financière serait justifiée par le renoncement ou la modification de leur stratégie d'aménagement.

Plus globalement, et bien au-delà de la trame verte et bleue, les territoires à faible densité démographique sont pénalisés par le système de répartition des dotations d'État car l'évolution des charges, de plus en plus lourdes, qui pèsent sur les collectivités gestionnaires des espaces protégés n'a pas été suffisamment prise en compte. Les nouvelles dépenses, liées à l'espace et à l'environnement, doivent être désormais prises en considération dans les critères de répartition et de péréquation, pour des raisons d'équité, conformément à la promesse faite par le candidat Nicolas SARKOZY, à l'élection présidentielle en avril 2007. Nous renouvelerons notre demande de création d'une part de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) rémunérant les territoires à haute valeur patrimoniale et environnementale qui n'a pas été adoptée en première lecture à l'Assemblée.

- Le projet de loi de finances pour 2009

Le projet de loi de finances pour 2009 bouleverse très sérieusement les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales en mettant fin aux règles d'indexation autonomes des dotations instaurées depuis la décentralisation du début des années 80, voulues par le législateur de l'époque.

Le projet de loi pour 2009 tel que présenté fin septembre au Comité des finances locales fait évoluer globalement les concours aux collectivités locales comme l'inflation prévisionnelle (2 %), au même rythme que l'ensemble des dépenses de l'État. Ainsi, l'enveloppe globale des dotations s'élève à 56,5 milliards d'euros (à périmètre courant), soit une augmentation de 1,1 milliard d'euros.

Il contient de nombreuses mesures nouvelles notamment sur la DGF - avec un impact important sur les finances de nombreuses collectivités. Il s'agit d'une réforme substantielle portant notamment sur le complément de garantie attribué à certaines communes, sur la dotation de péréquation urbaine des départements, sur les modalités d'évolution des dotations versées aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) et aux régions. La disposition prévoyant la

diminution de 2 % du complément de garantie frappe de plein fouet les petites communes, nombreuses en montagne et nous nous y opposons.

Quant au Fonds de compensation de la TVA, dotation créée en 1977 pour rembourser aux collectivités territoriales la TVA qu'elles payent à l'État lorsqu'elles investissent (elles assurent les $\frac{3}{4}$ des investissements publics !), il fait l'objet de certaines tentations de réforme que nous ne pouvons pas accepter... Je suis parfaitement en phase avec l'ensemble des associations d'élus qui ont rejeté un tel projet perçu comme une négation du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales.

- Les autres projets indispensables pour la montagne

Hormis, la reconnaissance de la place pleine et entière de la montagne dans les lois issues du Grenelle de l'environnement, je forme le vœu que nous puissions enfin atteindre rapidement les objectifs majeurs que nous nous sommes fixés depuis longtemps :

- Un temps accordé au Parlement pour **la remise à plat de la loi Montagne** qui a bientôt un quart de siècle. La réévaluation de celle-ci doit encore et toujours réaffirmer la spécificité de nos territoires,
- L'élaboration **d'une grande loi sur le tourisme** dans laquelle la montagne aurait toute sa place, conformément aux promesses de 2007 du candidat SARKOZY qui s'était déclaré favorable à un plan de relance du tourisme d'hiver et d'été en montagne,
- **La déclinaison de cet arsenal législatif en matière de politique de la montagne et de tourisme**, restaurée et galvanisée par une série de mesures concrètes, déclinée dans des plans quinquennaux, dont l'exécution sera évaluée et soumise à l'appréciation du Parlement,

- Une **fréquence enfin annuelle pour la réunion du Conseil national de la montagne**, afin de fixer les grandes orientations de la politique de nos territoires.



Maintenant, voici venu le moment de passer la main à mon collègue Henri NAYROU, député de l'Ariège. Je tiens à lui témoigner toute mon amitié et ma confiance, car je connais la foi qui l'habite pour défendre notre cause commune. Je tiens aussi à vous dire que je ne vous quitte pas et que je continuerai le combat pour la montagne par d'autres moyens et que je serais toujours à vos côtés.